

moyens de caléfaction artificielle, l'application de vésicatoires sur la région épigastrique et au rebord des fausses côtes droites, mais par-dessus tout l'usage intérieur des opiacés, constituent la médication à laquelle il faut recourir. L'eau de Seltz frappée, additionnée de laudanum de Rousseau et prise par petites gorgées, a le double avantage de calmer les contractions désordonnées et douloureuses de l'estomac et de diminuer l'hyper-sécrétion biliaire. Entre tous les agents médicamenteux, en effet, il n'en est aucun qui jouisse de cette propriété au même degré que l'opium ; elle se révèle, à l'état normal, par la coloration comme argileuse que de faibles doses de cette substance donnent aux matières alvines, et l'on ne saurait en faire nulle part ailleurs une application plus utile que dans le flux bilieux. Celui-ci une fois arrêté dans ses deux manifestations les plus intenses, il ne reste plus qu'à relever les forces du malade par une alimentation prudemment réglée sur la tolérance de l'estomac, et à dissiper l'état bilieux consécutif par l'ensemble des moyens que nous venons d'indiquer tout à l'heure.

ARTICLE III. — MODIFICATEURS DE L'ÉTAT DE LA SÉCRÉTION BILIAIRE

Les doctrines humorales, s'étayant en quelque sorte sur la diversité infinie des aspects que la bile peut présenter dans les différentes modalités de l'état pathologique, avaient créé un groupe de maladies dites *bilieuses*, dont elles attribuaient la production à des altérations de quantité, de qualité ou de direction de ce fluide. On est aujourd'hui singulièrement revenu de ces idées, et on s'accorde bien plutôt à considérer les altérations de la bile comme un résultat des maladies de l'organe qui la sécrète, ou du retentissement sur cet organe d'états morbides variés, que comme des causes pathogéniques. Il ne répugne sans doute pas à la raison d'admettre qu'une bile déviée de ses conditions normales et résorbée par le sang puisse aller exercer sur toute l'économie une influence délétère (l'ictère malin le prouve suffisamment) ; mais combien de fois trouve-t-on, à l'autopsie, des modifications profondes dans l'état de ce fluide sans qu'on puisse leur rapporter aucun des symptômes observés pendant la vie ? Les troubles fonctionnels de la digestion sont, à dire vrai, les seuls que l'on puisse imputer d'une manière certaine à une sécrétion biliaire déviée de ses conditions normales ; aller au delà, c'est s'aventurer dans le pur domaine des conjectures et revenir aux errements surannés d'un galénisme qui, à l'heure qu'il est, n'aurait plus d'excuse.

Mais à côté de ces altérations, en quelque sorte mystiques, que

l'on prête à la bile, il en est de matérielles qui opposent à la circulation de ce fluide des obstacles auxquels correspondent des symptômes morbides bien déterminés : je veux parler de la production des calculs hépatiques, ou de la *lithiase biliaire*.

Les concrétions biliaires se présentent dans deux états distincts : 1° sous la forme de calculs plus ou moins volumineux, généralement multiples, quelquefois très-nombreux ; 2° sous la forme de granulations, et elles constituent alors ce qu'on a désigné sous le nom de *gravelle biliaire*.

Les calculs biliaires sont constitués : 1° par un noyau qui peut être un noyau de bile solidifiée, un peu de mucus durci teinté de bile, un caillot sanguin ; dans des cas assez rares, un corps étranger ; 2° par une couche périphérique, ou corticale, très-diversement colorée, formée principalement par les matières colorantes de la bile ; 3° par une couche striée intermédiaire, constituée par de la cholestérine cristallisée.

La matière colorante de la bile, le mucus et la cholestérine, sont diversement associés dans les calculs biliaires ; mais il est des calculs qui sont remarquables par leur légèreté, leur combustibilité, leur solubilité à peu près complète dans l'éther et l'essence de térébenthine. Ceux qui sont fournis par les matières colorantes de la bile sont plus lourds ; ils brûlent sans se fondre et se dissolvent dans les solutions alcalines. L'éther ne les attaque qu'en leur enlevant les quantités minimales de cholestérine qu'ils contiennent. Les autres variétés de calculs, dits calculs *charbonneux*, ou *mélaniques*, calculs *résineux*, calculs *calcaires*, etc., sont extrêmement rares et n'offrent, par conséquent, qu'un intérêt pratique restreint.

La composition de la gravelle biliaire est en rapport avec celle des calculs ; c'est, en effet, de la matière calculeuse désagrégée. Fauconneau-Dufresne admet trois ordres de gravelle biliaire qui se définissent par leurs noms : 1° la gravelle cholestérique ; 2° la gravelle pigmentaire, constituée par de la matière colorante ; 3° la gravelle mélanique, ou charbonneuse. Cette dernière semble formée par une surcarburation des principes colorants de la bile.

Tant que ces calculs restent dans la vésicule biliaire, ils n'accusent leur présence par aucun symptôme, à moins qu'ils ne distendent ce réservoir au point de l'enflammer ou d'y produire cette hépatologie sourde qui est une douleur de distension analogue à celle qu'ils produisent en traversant les conduits biliaires, avec cette différence qu'elle est infiniment moins vive ; quelques troubles dyspeptiques et des suffusions subictériques légères en sont les seules conséquences ; mais quand ces calculs s'en-

gagent dans l'un des conduits, la scène change et l'accès de colique hépatique apparaît. Il cesse brusquement lorsque la migration des calculs est terminée et qu'ils sont arrivés dans le duodénum, sauf à se répéter avec la cause mécanique qui l'a produit.

Mais la marche de ces calculs n'est pas toujours aussi régulière. Quelquefois ils irritent la vésicule, et, celle-ci contractant des adhérences avec les téguments de l'hypochondre droit, il se forme une fistule biliaire externe qui donne passage à de la bile et à des calculs; dans d'autres cas, il se produit des fistules internes qui établissent une communication entre les voies biliaires et le duodénum, le colon, la veine porte et le rein.

Dans les cas même où les choses se passent de la façon la plus favorable et la plus régulière, un accès de colique hépatique se montre rarement isolé; presque toujours il constitue le premier anneau d'une chaîne douloureuse que le malade doit porter toute sa vie. La formation des calculs biliaires, qu'elle naisse sous l'influence de l'hérédité ou qu'elle constitue une maladie acquise, est due, en effet, à des modifications de la constitution chimique de la bile, et la lithiase biliaire, comme la lithiase urinaire, devient promptement une sorte d'habitude diathésique. Elle produit et entretient une forme de valétudinarisme hépatique, caractérisé par des accès plus ou moins rapprochés, qu'un mauvais état des voies digestives, des ictères passagers, des douleurs sourdes de la région hépatique, relient les uns aux autres.

Ce n'est pas à dire pour cela que l'art soit désarmé en présence de cette affection; outre qu'il peut beaucoup pour atténuer la violence et la durée des paroxysmes douloureux, il peut aussi, par un ensemble de soins empruntés à la thérapeutique médicamenteuse, mais surtout à la thérapeutique par l'hygiène, prévenir, ou du moins diminuer la formation des concrétions biliaires. Quant à la prétention de les dissoudre quand elles se sont produites, elle ne se justifie ni par les faits, ni par les lois d'une induction légitime. Les indications à remplir se présentent ici dans l'ordre suivant :

1° *Prévenir la formation ou la reproduction des calculs biliaires.* — L'affection calculeuse du foie est souvent héréditaire. C'est là une opinion que soutenait Petit (de Vichy), et à laquelle un médecin distingué qui exerce dans la même station thermale paraît se rallier. (Willemin, *des Coliques hépatiques et de leur traitement par les eaux de Vichy*; Paris, 1862, p. 10.) Cette prédisposition morbide manifeste surtout son influence vers

l'époque de l'âge mûr; c'est dire assez que les sujets dont les ascendants ont été en butte à des accidents de cette nature doivent, à cette période de leur vie, être placés dans les conditions hygiéniques d'alimentation, d'exercice, qui semblent plus propres à prévenir la formation des calculs biliaires; mais, le plus ordinairement, c'est à la suite d'une ou de plusieurs attaques de coliques hépatiques que les malades sentent l'importance d'observer une hygiène spéciale et demandent à leur médecin de leur en formuler les règles.

L'alimentation, dans ce cas, doit être l'objet d'une surveillance assidue. On a sans doute été trop loin en considérant certains aliments, tels que les acides, les spiritueux, la bière, les aliments très-gras comme prédisposant à la lithiase biliaire; mais il ne paraît guère douteux qu'une nourriture abusivement substantielle, si les malades font peu d'exercice, ne soit une condition défavorable. « Le sang, dit Fauconneau-Dufresne, se charge alors, comme le tissu cellulaire, de matériaux gras abondants en carbone; les poumons, ne fonctionnant plus avec activité, ne brûlent plus dans l'acte respiratoire le carbone, devenu en excès dans le sang; la bile se charge alors de ces matériaux et précipite de la cholestérine. Mais il faut admettre que des dispositions tout à fait individuelles se lient à la lithiase biliaire et augmentent ses chances de production. Les principales causes, sans ces dispositions, seraient insuffisantes pour déterminer cette affection. » (Fauconneau-Dufresne, *Traité des malad. du foie et du pancréas*, p. 306.)

Avec cette restriction, on ne peut contester l'influence positive de la nourriture. Il convient donc de recommander aux malades une alimentation légère, composée surtout de viandes blanches et de légumes; de leur interdire l'usage habituel des substances grasses, alcooliques, et des acides. Ces prescriptions hygiéniques sont fondées sur des faits physiologiques bien observés et qui montrent que des animaux soumis à l'usage exclusif de la viande fournissent, dans un temps donné, à peu près la même quantité de bile que quand on les nourrit avec du pain; mais, dans le premier cas, ce fluide contient plus de principes solides. Dans une expérience relatée par Lehmann, on constata sur le même animal 6,239 p. 100 de matières solides quand on le nourrissait avec de la viande, et seulement 3,056 quand on le mettait au régime du pain et des féculents. Un régime absolument féculent ne saurait non plus convenir, pour des raisons qu'expliquent suffisamment les données physiologiques.

Mais ce qui importe plus encore que le choix des aliments,